

WIPSIM

Experience & Innovation

PROGRAMME DE FORMATION

**Piloter au quotidien son atelier avec
SmartWip® - SW01**

Acquérir un usage fondamental du logiciel SmartWip®



SmartWip
SOFTWARE

Document créé par WIPSIM SAS et mis à jour le 17/11/2023

*Document remis au stagiaire avant son inscription
(Article L 6353-8 du Code du Travail)*

PILOTER AU QUOTIDIEN SON ATELIER AVEC SMARTWIP® - SW01

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Effectuer les manipulations de base du logiciel SmartWip® : recherche et consultation des cartes, déclaration de livraison, etc.,
- Faire des choix de pilotage en s'appuyant sur les données mises à sa disposition,
- Evaluer rapidement l'état de santé de sa ligne.

Durée

Cette formation se déroule en 4 heures sur 1/2 journée.

Public

Le public concerné est : Utilisateurs du quotidien (responsable de ligne, chef d'atelier, opérateurs, ...)

Contenu

- **Se repérer dans SmartWip® :**
 - Fonctionnement de la navigation,
 - L'unité de base : une carte,
 - Les différentes zones et leurs comportements.
- **Mettre à jour ses données :**
 - Le déplacement des cartes par glisser-déposer,
 - Le déplacement par validation de la quantité,
 - La déclaration d'une livraison partielle.
- **Les indicateurs :**
 - Les indicateurs prévisionnels du tableau de bord,
 - Les dates de sorties prévisionnelles des cartes,
 - La charge des opérations.

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Mise en situation,
- Méthode active.

Points forts

- Apprentissage à partir du cas client,
- Formateurs ayant une très forte expérience terrain (références disponibles sur simple demande).

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation.

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles.

Suivi et évaluation

- **Exécution de l'action**

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

- **Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)**

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Mise en situation

Tarif

Cette formation n'est dispensée qu'en intra-entreprise.

Devis sur demande.

Renseignements, inscriptions et dates

Cédric Gattuso : 04.77.55.73.33

cedric.gattuso@wipsim.fr / contact@wipsim.fr

www.wipsim.fr